RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2016.12.12/357

Décision modificative n°2/2016

Budget Principal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

12ème séance de l'année 2016

Mercredi 21 décembre 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence *(salle du Conseil)*, sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 13 décembre 2016.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Georges	*DAUBIN*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	4ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
M. Dominique	*BIRAS*	11ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marie-Camille	*MOUNIEN*	
Mme Lyliane	*PIQUION*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Max	*CELIGNY*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
M. Audry	*CORNANO*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
Mme Juliana	*FENGAROL*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Célia	*HATCHI-MIMIETTE*	
M. Alix	*NABAJOTH*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Ketty	*WALPO*	
M. Denis	*BERNADOTTE*	

Excusés représentés : 3

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Solange LEBLANC

Procuration à Mme Nadiadh SURVILLE-PERAFIDE

M. Jocelyn *LEREMON*

Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

M. Jean-Charles *SAGET*

Procuration à M. José GUIOLET

Excusés non représentés : 10

Vice-Présidents :

M. Jacques *BANGOU* (1er Vice-Président)

Mme Suzelle *SEVILLE* (5ème Vice-Présidente)

Mme Eliane *GUIOUGOU-FIRPIONN* (6ème Vice-Présidente)

M. Georges *BREDENT* (8ème Vice-Président)

Mme Marie-Corine *LACASCADE-CLOTILDE* (13ème Vice-Présidente)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Alberta *ALBERI BELAYE-MAURICE*

M. Harry *DURIMEL*

M. Maurice *LORQUIN*

Mme Nadège *THÉOPHILE*

Absents : 9

Vice-Président :

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Corinne *PETRO*

M. Justin *DESSOUT*

M. Michel *RINÇON*

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie *CHAMMOUGON-ANNO*

M. Chazy *CIRANY*

M. Daniel *MARSIN*

M. Patrick *SELLIN*

M. Olivier *SERVA*

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Murielle JABES.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M14;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'ECPI ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU la délibération n°2010.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

VU le budget en cours ;

Considérant le rapport du Président;

Après avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section de fonctionnement :

N° chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 74 Article 74718	Subvention ingénierie du Contrat de ville	123 112
Chapitre 74 Article 74718	Subvention Atelier Santé Ville	8 500
Chapitre 74 Article 74718	Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles	78 000
	TOTAL	**209 612**

PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE
26 DEC. 2016
PREMIER ARRIVÉ

ARTICLE 2- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal *(Section de fonctionnement)* :

Prélèvements :

N° chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 65 – Article 658	Charges de la gestion courante	209 000
	TOTAL	**209 000**

Affectations proposées :

N° Chapitre/Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 65 – Article 658	Contrat de ville	123 112
Chapitre 011 – Article 62384	Action politique sociale - Atelier Santé Ville	8 500
Chapitre 66 – Article 66111	Intérêts	102 000
Chapitre 66 – Article 66112	Intérêts courus non échus	107 000
Chapitre 011 – Article 62382	Cap en théâtre	30 000
Chapitre 011 – Article 62381	IlOJazz	36 000
Chapitre 011 – Article 6110	Réseau lecture publique multimédia	12 000
	TOTAL	**418 612**

ARTICLE 3- L'inscription au budget principal des nouvelles recettes suivantes en Section d'investissement :

N° chapitre / Article	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 13 – Article 1311	Subvention ADEME pour le Schéma de Cohérence Territoriale *(SCOT)*	35 000,00
Chapitre 041 – Article 2031	Opérations d'ordre	169 038,87
	TOTAL	**204 038,87**

ARTICLE 4- L'adoption des mouvements de crédits suivants au budget principal *(Section d'investissement)*:

Prélèvements :

N° opération / Chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Chapitre 21 – Article 2135	Immobilisations corporelles	150 000,00
	TOTAL	**150 000,00**

Affectations proposées :

N° opération/chapitre	INTITULÉ	Montant en €
Opération 061 – Article 2031	Schéma de Cohérence Territoriale	35 000,00
Chapitre 16 – Article 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	150 000,00
Chapitre 041 – Article 2135	Opérations d'ordre	169 038,87
	TOTAL	**354 038,87**

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux *(2)* mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION * CAP EXCELLENCE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 2 - DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 JAN. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 11 JAN. 2017

COURRIER ARRIVÉ LE
26 DEC. 2016
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE